

Principaux messages des fiches du rapport ONPV 2017

Cohésion sociale

Parcours scolaires en QPV : Moins de lycéens et d'étudiants en classes prépa qu'ailleurs

Alors que les quartiers prioritaires sont des territoires plus « jeunes » que la moyenne nationale, les élèves issus de ces quartiers sont sous-représentés au fur et à mesure que le niveau d'études augmente.

Les jeunes issus des QPV représentent ainsi 8,9 % des collégiens, 7,2 % des élèves de terminale et seulement 3,2% des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. Leurs résultats scolaires globalement plus faibles, concomitants à une orientation plus fréquente vers une filière professionnelle courte participent à cette sous-représentation progressive des élèves des quartiers prioritaires à partir du lycée.

Les habitants des quartiers prioritaires sont davantage touchés par des fragilités sociales.

La population résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est jeune, avec un habitant sur quatre âgé de moins de 15 ans et un sur six de plus de 60 ans. Pour autant, elle vieillit : la part des 60 ans et plus est passée de 11,9 % en 1990 (parmi les habitants des ex-Zus) à 15,5 % en 2010 (parmi les habitants des QPV).

De plus, la population de ces quartiers n'est pas à l'abri des situations de handicap et de perte d'autonomie puisque 10 % de la population des quartiers prioritaires déclarent bénéficier d'une reconnaissance administrative du handicap, contre 6,2 % au sein des unités urbaines englobant les QPV.

En termes de prévention et d'accès aux soins de santé mentale, les conseils locaux de santé mentale (CLSM) se déploient majoritairement sur les territoires concernés par la politique de la ville. Si seulement 28 % des contrats de ville sont couverts par un CLSM, ces territoires concentrent 48 % de la population des quartiers prioritaires.

La pauvreté est très marquée dans les QPV, avec un taux de pauvreté trois fois plus important (42,6 % en quartiers prioritaires, contre 14,5 % en France métropolitaine) et des bénéficiaires du RSA deux fois plus nombreux (27,1 %, contre 13,6 %). Si la population pauvre n'est pas localisée uniquement au sein de ces quartiers, 76 % de la population pauvre vit dans une intercommunalité comprenant au moins un quartier prioritaire. Les quartiers prioritaires abritent, par ailleurs, 23 % de la population pauvre pour 8 % de l'ensemble de la population.

Les habitants des quartiers prioritaires pratiquent moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération : 4 % des licenciés sportifs résident en quartiers prioritaires, soit une part deux fois plus faible que celle de la population.

Ils sont cependant engagés, notamment chez les jeunes, puisque 13,3 % des volontaires en service civique sont issus des quartiers prioritaires, alors que 9,8 % des jeunes de 15 à 24 ans, représentant la population cible, est issue des QPV.

L'Etat apporte un soutien important aux associations via le financement de 5 600 postes Fonjep, qui concernent majoritairement des femmes avec un niveau de formation supérieur au Bac. Ces postes viennent, principalement, soutenir de petites associations d'éducation populaire ou de jeunesse dans leurs projets associatifs.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les conditions de vie des quartiers prioritaires sont perçues par les habitants comme étant moins satisfaisantes que lorsque l'on habite hors de ces quartiers. Leur état de santé, la qualité de l'habitat, le niveau de chômage les préoccupe plus encore que la moyenne des français. Le taux de pauvreté, trois fois plus élevé que la moyenne métropolitaine, leur impose régulièrement des restrictions budgétaires.

Ce sentiment de plus grande dégradation des conditions de vie est renforcé par leur perception de l'insécurité, l'intensité de la délinquance enregistrée étant en moyenne plus élevée en QPV que sur le territoire métropolitain, et singulièrement plus forte pour les infractions à la législation sur les stupéfiants, les violences et les dégradations, même si les cambriolages y sont moins fréquents.

En ce qui concerne l'habitat, les logements sociaux en quartier prioritaire sont plus anciens que le reste du parc social. Le taux de rotation est légèrement plus faible en quartier prioritaire. Les locataires ont tendance à y rester plus longtemps. Ce phénomène est dû à la concentration des logements sociaux des quartiers prioritaires dans les très grandes unités urbaines, où la mobilité est faible à cause de la tension du marché du logement.

C'est dans ces mêmes grandes unités urbaines, composées de grandes communes, qu'est situé l'essentiel des grandes bibliothèques proches d'un quartier prioritaire. Pour leurs déplacements, les habitants de ces quartiers utilisent moins fréquemment la voiture que les habitants des autres quartiers, car ils sont moins souvent motorisés.

Plus généralement, les habitants des QPV sont moins mobiles que les autres.

Le renouvellement urbain comme pilier de la politique de la ville

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU), lancé par la loi du 1er août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, concerne 594 quartiers pour environ 4 millions d'habitants sur la période 2003-2015. D'une enveloppe de 11,7 milliards d'euros, et s'articulant essentiellement autour de l'habitat (démolitions/reconstructions), il vise à transformer les quartiers qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. Aujourd'hui en voie d'achèvement, les transformations opérées dans le cadre de ce programme sont globalement bien perçues par les habitants des quartiers en rénovation urbaine. Cela se traduit par une amélioration de la satisfaction de vivre dans ces quartiers depuis une dizaine d'années.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, fait suite au PNRU. Il concerne 480 quartiers (216 quartiers d'intérêt national, 264 quartiers d'intérêt régional), soit un tiers des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pour environ 3 millions d'habitants. Une enveloppe de 10 milliards d'euros a été confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour financer ce programme de 2014 à 2024. L'Etat participe à ce financement à hauteur d'1 milliard d'euros à travers les crédits de la politique de la ville (programme 147 géré par le CGET).

Emploi & développement économique

En 2016, le chômage diminue également en quartiers prioritaires

En 2016, le taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires s'établit à 25,3 %, contre 26,4 % un an plus tôt. Cette baisse du chômage concerne principalement les hommes et les plus diplômés. Parmi les jeunes, la diminution annuelle du chômage est la conséquence d'une augmentation du nombre de personnes en études ou formation (35,2 % des moins de 30 ans). Pour autant, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation représentent toujours, en 2016, 29 % des 15 à 29 ans des quartiers prioritaires, soit un taux deux fois et demi supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (12,7 %). Les personnes en emploi des quartiers prioritaires sont plus souvent employées ou ouvriers (dans 71 % des cas, contre 42 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes) et exercent moins souvent un emploi en contrat à durée indéterminée (75 %, contre 86 %).

En 2016, 58 400 habitants des quartiers prioritaires avaient signé un contrat aidé (dans le secteur marchand ou non marchand) ou un emploi d'avenir, soit 14,1 % de l'ensemble des nouveaux entrants. Pour autant, en 2016 seuls 42 % des bénéficiaires de contrats aidés sont en emploi six mois après leur sortie du dispositif, soit un taux d'insertion dans l'emploi plus faible que celui des bénéficiaires des autres quartiers des unités englobantes (52 %).

Parallèlement à la baisse du chômage, au 3e trimestre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi (les demandeurs tenus d'effectuer des recherches d'emploi et sans aucune activité) et résidant en quartiers prioritaires diminue de 6 300 personnes par rapport à l'année précédente. Les demandeurs des quartiers prioritaires sont globalement moins diplômés que ceux du reste du territoire et moins d'un sur deux accède à l'emploi dans l'année qui suit son inscription à Pôle emploi (42 %, contre 52 % des demandeurs des autres quartiers des unités englobantes). Compte tenu de leurs difficultés plus importantes d'insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé de Pôle emploi (24 %, contre 18 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes).

Co-construction de la politique de la ville

Conseils citoyens : une dynamique tangible, mais à conforter

La participation des habitants, des associations et des acteurs économiques dans l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre des contrats de ville est un principe réaffirmé par la loi du 21 février 2014. En application, la mise en place de conseils citoyens sur l'ensemble des quartiers prioritaires a pour objectif de créer un espace favorisant cette co-construction locale de la politique de la ville.

Au premier trimestre 2017, plus de 85 % des 1514 quartiers prioritaires sont couverts par au moins 1 157 conseils citoyens, arrêtés par les préfets ou sur le point de l'être. Toutefois, cette dynamique est hétérogène : les modalités et niveaux d'implication des conseils citoyens dans le pilotage et la mise en œuvre des contrats de ville varient selon leurs trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi), leurs relations aux pouvoirs publics, leur structuration ou leur maturité.

Globalement, la capacité d'autonomie des conseils citoyens s'acquiert dans le temps et nécessite d'être accompagnée. Dans l'élaboration de ces espaces de co-construction, les associations siégeant dans les conseils citoyens jouent un rôle décisif d'interface entre pouvoirs publics et habitants, favorisant une dynamique collective.